



Municipalité
de **Saint-Louis-
de-Blandford**

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-BLANDFORD

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Louis-de-Blandford, tenue le 15 mai 2025 à 10h30 à la salle des découvertes, située au 80 rue Principale à Saint-Louis-de-Blandford (Québec) G0Z 1B0, sous la présidence de monsieur Yvon Carle, maire.

Sont présents à cette séance:

Siège #2 - Marc Bédard
Siège #3 - François-Michel Bonneau-Leclerc
Siège #4 - Sylvie Salois
Siège #5 - Élisabeth Hamel

Est également présente, madame Mélanie Allaire, Directrice générale adjointe, qui agira comme greffière.

Est/Sont absents à cette séance:

Siège #1 - Chantale Komlosy

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après avoir constaté le quorum, le maire déclare la séance ouverte à 10h35.

2025-05-118

2 - NOMINATION D'UNE GREFFIÈRE D'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE le directeur-général et greffier-trésorier est absent à la présente séance extraordinaire;

Il est proposé par François-Michel Bonneau-Leclerc et appuyé par Élisabeth Hamel et résolu à l'unanimité:

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE pour la présente séance extraordinaire, Madame Mélanie Allaire, directrice générale adjointe, agisse comme greffière d'assemblée conformément aux devoirs et obligations prévues notamment à l'article 201 du *Code municipal du Québec*.

ADOPTÉ

2025-05-119

3 - CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION PAR LES MEMBRES DU CONSEIL

DG ou DGA

Maire

CONSIDÉRANT QUE l'avis de convocation de la séance extraordinaire du 15 mai 2025 a été signifié tel que requis par le Code municipal du Québec, et ce à tous les membres du conseil.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par François-Michel Bonneau-Leclerc, appuyé par Élisabeth Hamel et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.;

QUE le conseil confirme que l'avis de convocation de la séance extraordinaire du 15 mai 2025 a été signifié tel que requis par le Code municipal du Québec, et ce à tous les membres du conseil.

ADOPTÉ

2025-05-120

4 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - NOMINATION D'UNE GREFFIÈRE D'ASSEMBLÉE**
- 3 - CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION PAR LES MEMBRES DU CONSEIL**
- 4 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 5 - PRÉSENTATION DE L'AVIS JURIDIQUE DE ME BOUSQUET SUIVANT LE RAPPORT DE OPTION GRH ET DISCUSSION EN LIEN AVEC LES PROCHAINES ÉTAPES**
- 6 - PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 7 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Sylvie Salois, appuyé par Marc Bédard et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉ

2025-05-121

5 - PRÉSENTATION DE L'AVIS JURIDIQUE DE ME BOUSQUET SUIVANT LE RAPPORT DE OPTION GRH ET DISCUSSION EN LIEN AVEC LES PROCHAINES ÉTAPES

ATTENDU QUE la présentation de l'avis juridique de Me Bousquet est en lien avec le rapport OPTIONS GRH, suivant l'enquête sur une plainte déposée, et qu'il y a présence de conflit d'intérêt, Me Bousquet soulève le point et demande le retrait du maire, Yvon Carle et de l'élue Sylvie Salois, ce à quoi ceux-ci donnent suite;

ATTENDU QUE la municipalité adopte les recommandations de l'avis juridique préliminaire :

ATTENDU QUE la municipalité prend acte de la contestation du rapport d'une partie reçue le mardi 13 mai 2025.

DG ou DGA

Maire

ATTENDU QUE le tarif horaire de l'avocate est de 150.00\$/heure pour les services rendus.

EN CONSÉQUENCE,

- Nous mandats Me Bousquet pour vérifier l'incidence de la contestation sur l'avis juridique préliminaire rendu ce jour.
- En l'absence d'incidence sur les conclusions et recommandation juridique préliminaire, nous mandats Me Bousquet procéder aux recommandations proposées.
- En l'absence d'incidence sur les recommandations de l'avis juridique préliminaire, nous mandats le conseiller Marc Bédard, à titre de représentant de la municipalité pour accompagner Me Bousquet dans la démarche.

Il est proposé par François-Michel Bonneau-Leclerc, appuyé par Élisabeth Hamel et résolu à l'unanimité par les conseillers.

ADOPTÉ

6 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

2025-05-122

7 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par François-Michel Bonneau-Leclerc que la séance soit levée à 11h34.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ


Mélanie Allaire
Greffière


Yvon Carle
Maire

Je, Yvon Carle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».


DG ou DGA

Maire

